

UNE LOI RACISTE ET DE DÉMOLITION SOCIALE

Dans quelques jours va être débattu au parlement nouveau un projet de loi modifiant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Ce projet achève un processus entamé depuis longtemps : transformer les immigré(e)s en une catégorie de travailleur(se)s « invisibles » : utilisables selon le bon vouloir du patronat et expulsables sitôt leur contrat achevé. Ce projet précarise en réalité l'ensemble des salarié(e)s.

UN PROJET DE LOI QUI DÉSHUMANISE LES IMMIGRÉ(E)S...

Voici les principales conséquences attendues :

– **Il va créer des sans-papiers en masse** : justifier de dix années de résidence en France ou de sa situation régulière pendant une décennie ne donnerait plus droit à une carte de séjour ou à une carte de résident. Ce projet de loi supprime tout espoir de régularisation donc : la clandestinité à perpétuité.

– **Il va briser des familles** : pour faire une demande de regroupement familial, il faudra prouver de bonnes ressources financières et une bonne surface de logement. En clair : seuls les étranger(e)s nanti(e)s pourront être rejoints par leur famille en France. Les ouvrier(e)s ne pourront plus. Les délais pour procéder à un regroupement familial sont allongés et les conditions sont durcies.

...ET QUI PRÉCARISE L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEUR(SE)S !

Mais ce n'est pas tout !

Le projet Sarkozy projette également que, dans certains secteurs, le patronat pourra aller démarcher des travailleur(se)s à l'étranger. Ainsi, dans un secteur qui peine à recruter (au hasard : le bâtiment, la santé ou l'hôtellerie-restauration), le patronat, plutôt que d'améliorer les conditions sociales et salariales pour attirer des travailleur(se)s, pourra facilement faire appel à une main d'œuvre jetable. Ainsi le projet Sarkozy prévoit que : la ou le travailleur étranger n'aura guère existence en tant qu'individu, mais seulement en tant que producteur : la nouvelle carte de séjour pour les travailleur(se)s pourra être retiré

immédiatement en cas de rupture du contrat de travail. L'employeur aura juste à payer les frais d'expulsion du ou de la salariée.

– l'État français favorisera le « pillage des cerveaux » dans les pays du Sud, avec la création d'une carte de séjour *Compétences et Talents* valable trois ans pour les travailleur(se)s étrangers hautement qualifié(e)s qui, selon le projet, participeront au « développement et au rayonnement de la France dans le monde ». Les étudiant(e)s étranger(e)s hautement diplômé(e)s, représentant généralement une clientèle fortunée pour les grandes écoles privées, seront également favorisé(e)s.

A contrario de tous les discours mensongers de Chirac et de ses sbires sur le nécessaire « développement » des pays du Sud, ce projet de loi révèle la vision qu'a l'État français des rapports Nord/Sud : après l'exploitation des richesses, l'exploitation au mieux les bras et les cerveaux disponibles. Après la défaite du CPE, le gouvernement va tenter aujourd'hui de masquer la question sociale en lançant un débat sur l'immigration et l'insécurité. Par des discours racistes et xénophobes, il va tenter, à un an des présidentielles, de chasser sur les terres de l'extrême droite et de faire oublier l'entreprise de démolition sociale engagée depuis plusieurs années.

S'Y OPPOSER PAR LA SOLIDARITÉ

Nous ne sommes pas dupes. Pour Sarkozy et le Medef, il s'agit d'instrumentaliser les travailleur(se)s étranger(e)s pour dégrader les conditions sociales de l'ensemble des travailleur(se)s, de même que le gouvernement, avec le CNE dégrade les conditions sociales des salarié(e)s des petites entreprises pour faire pression sur

l'ensemble des travailleur(se)s !

À ce projet qui est à la fois un drame humain pour les immigré(e)s, un projet de démolition sociale pour l'ensemble des travailleur(se)s, il faut opposer la liberté de circulation et d'installation, qui est une condition indispensable pour cesser de créer des sans-papiers, de la misère, de l'exclusion. Mais qui est aussi la meilleure garantie contre la mise en concurrence des travailleur(se)s entre eux.

EXIGEONS :

- la régularisation de tous les sans-papiers, pour la dignité, contre le travail au noir
- la protection et la scolarisation des mineurs ;
- la libération et la régularisation des personnes en prison pour défaut de papier ;
- la fermeture des centres de rétention ;
- l'arrêt immédiat des expulsions ;
- l'abrogation des lois racistes Pasqua-Debré-Chevènement-Sarkozy ;
- le respect du droit d'asile ratifié par la France et l'abrogation de la double peine ;
- la liberté de circulation et d'installation.

Alternative libertaire

BP 295

75921 PARIS Cedex 19

contacts@alternativelibertaire.org

www.alternativelibertaire.org

Je souhaite prendre contact avec Alternative libertaire.
 Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel *Alternative libertaire*.
 Je m'abonne à *Alternative libertaire* (25 euros pour un an, 18,30 euros pour chômeurs et précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire).
NOM..... PRÉNOM..... TÉL. E-MAIL
ADRESSE.....